

Stationnement sécurisé des vélos en gare

Décret n° 2021-741 du 8 juin 2021

Mise à jour des données à fin février 2022

Situation actuelle dans les gares

- Obligation de stationnement vélos respectée (33 gares)
- Places vélos disponibles, mais obligation non respectée (29 gares)
- Aucune place disponible actuellement, obligation de créer des places (44 gares)

Réseau ferroviaire

- Grande vitesse
- Classique
- Limite départementale

Étiquettes :
Nom de la gare
Nbre de places existantes (nbre de places décret)



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources : "Décret 2021-741 du 8 juin 2021 relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare"
Données des partenaires à fin février 2022
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
Date de réalisation : 25/03/2022